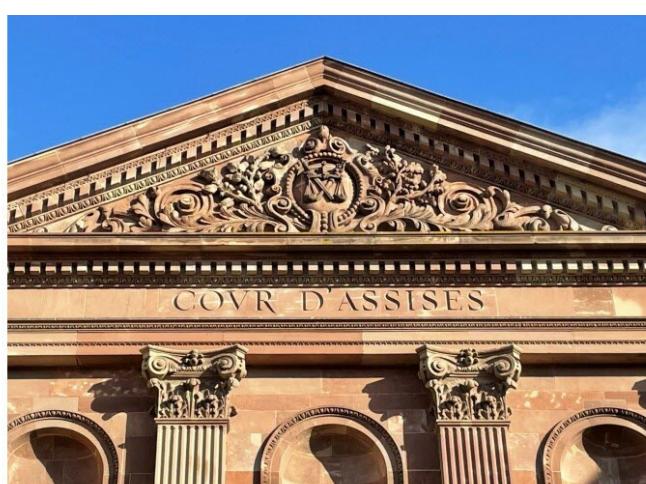


[Signalez-nous un fait divers](#)[Attentat de Mulhouse](#)[Affaire Lina](#)[Meu](#)**Mulhouse**

Dix ans de réclusion pour avoir tenté d'assassiner son ancien collègue

Le jeune Kosovar accusé d'avoir tenté d'assassiner un ancien collègue, en 2021 à Mulhouse, a été condamné à 10 ans de réclusion criminelle ce vendredi 14 mars par la cour d'assises du Haut-Rhin.

M.B. – 14 mars 2025 à 18:12 | mis à jour le 14 mars 2025 à 22:21 – Temps de lecture : 3 min



Le fronton de la cour d'assises du Haut-Rhin, à Colmar. Photo Jean-Frederic S

Imran Morina ne veut plus parler : « J'ai essayé de vous expliquer hier mais vous n'acceptez pas ce que je dis », répond l'accusé ce vendredi 14 mars à la présidente de la cour d'assises du Haut-Rhin, Christine Schlumberger.

Depuis ce jeudi, il est jugé pour avoir tenté d'assassiner un ancien collègue, le 4 octobre 2021 à Mulhouse, à l'aide d'un couteau. Avec constance, il a nié l'intention de tuer. Avec constance aussi, il s'est plaint de son sort, de son placement en détention provisoire.

« Hier Monsieur a répété : “Un jour aux urgences ne vaut pas quatre ans de prison” », a souligné le ministère public. M^e Donat, conseil de la partie civile, a rappelé que son client « est la seule et unique victime. » Aujourd'hui encore, le jeune homme qui s'était vu prescrire 15 jours d'ITT en garde des séquelles, « principalement morales » : « Lorsque le matin vous vous levez pour aller au travail et que vous vous retrouvez avec cinq coups de couteau, ça a des conséquences », pointe l'avocat.

Publicité

« Rien ne nous rassure pour l'avenir »

L'agression avait eu lieu à l'arrêt de tram Daguerre, alors qu'il n'était pas encore six heures. Trois jours plus tôt, une altercation avait opposé les deux hommes sur leur lieu de travail. « Je suis convaincue que Monsieur a ressassé tout le week-end », souligne l'avocate générale, pour qui ni la prémeditation ni l'intention homicide ne font de doute. Parce que l'accusé a été blessé « dans son amour-propre », « l'idée d'une vengeance » a alors germé en lui.

Quinze ans de réclusion criminelle sont requis à son encontre. Son attitude pendant

le procès, sa façon de ne pas répondre ou de digresser, son absence d'évolution depuis sa détention n'ont pas joué en sa faveur : « Qu'est ce qui nous ferait dire que confronté à une nouvelle agression, M. Morina ne recommence pas ? Rien ne nous rassure pour l'avenir », a fait valoir le parquet.

M^e Paul Feutz, en défense, invite à ne pas se baser sur les témoignages, trop fluctuants – celui de son client inclus – mais sur les éléments factuels, la vidéosurveillance et les conclusions des expertises médico-légales. « Ce que dit la vidéo, c'est que tous les coups qui sont portés ont pour objectif d'atteindre le côté de la victime et non une zone vitale ».

Quant aux plaies infligées au jeune homme, « aucune d'entre elles ne présentait un risque de mort ! »

L'avocat rappelle aussi les réquisitions du procureur, qui demandait le renvoi pour violences aggravées. La cour ne suivra pas son raisonnement et condamnera Imran Morina, 30 ans, à 10 ans de réclusion criminelle pour tentative d'assassinat.

3919 - Violence femmes info

Un numéro d'appel national, le 3919, est dédié à l'écoute et à l'orientation des femmes victimes de violences.

Appel gratuit et anonyme, service accessible 24h/24 et 7 jours sur 7.

Comme tout accusé, Imran Morina a fait l'objet d'expertises psychologique et psychiatrique. C'est le Dr Brunner, récemment radié de l'ordre des médecins, qui a été chargé de la seconde. L'expertise date du 9 mars 2024. Le médecin n'est pas venu la présenter devant la cour, demandant à être dispensé « dans la situation qui est la sienne et pour la sérénité des débats », a précisé la présidente.

Après la lecture de son rapport, l'avocat de la défense a souhaité que cette situation soit expliquée aux jurés, demande à laquelle la présidente n'a pas souscrit, en rappelant que la décision n'était pas définitive, le docteur ayant fait appel : « Les avocats sont attachés à la présomption d'innocence, je vous demanderais de la respecter aussi ! »